

La CPS et la CPE en quelques mots...



La Carte de Professionnel de Santé...

Définition :

Carte électronique individuelle protégée par un code confidentiel, diffusée auprès des personnels de santé (*professionnels de santé et personnels auxiliaires*).

Fonctions utilisées par l'Assurance Maladie :

Elle sécurise les échanges électroniques entre le Professionnel de Santé et les Organismes d'Assurance Maladie Obligatoire (A.M.O.) et Complémentaire (A.M.C.). Elle permet aussi l'accès aux téléservices de l'Assurance Maladie.

Données de l'Assurance Maladie :

Elle comporte vos situations d'exercice permettant :

- > votre identification,
- > votre authentification,
- > la sécurisation des données.

Comment obtenir une Carte de Professionnel de Santé ?

Vous devez en faire la demande directement auprès de la délégation territoriale de l'ARS dont vous dépendez. En tant qu'autorité d'enregistrement, l'ARS vérifie vos informations et celles de votre structure.

Et aussi la Carte de Personnel d'Établissement...



Définition :

Carte électronique destinée aux salariés non professionnels de santé des employeurs suivants : professionnels exerçant en structures libérales (*cabinet individuel, de groupe ou société*) ou en établissements de santé, produisant, ou non, des feuilles de soins.

Fonctions utilisées par l'Assurance Maladie :

Les cartes CPE permettent de lire la carte Vitale du patient et de préparer une Feuille de Soins Electronique (FSE). Seul le professionnel de santé est autorisé à signer la FSE avec sa CPS.

Comment obtenir une Carte de Personnel d'Établissement ?

C'est vous, Professionnel de Santé, qui en faites la demande. La CPE sera attachée à la CPS du Professionnel de Santé.



A noter

Pour plus d'informations sur les cartes, consultez le portail de l'ASIP Santé : www.esante.gouv.fr/services/espace-cps

A vos côtés, pour vous accompagner :

- > Votre conseiller informatique service habituel, joignable en caisse d'Assurance Maladie.

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

La santé progresse **avec vous**